

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 septembre 2005
(convocation du 12 septembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SECUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BRACQ Mireille à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BANNEL Jean-Didier
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles
M. DOUGADOS Daniel à Mme. COUTANCEAU Emilie
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SEUROT Bernard
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
M. LAMAISON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Transports scolaires - Saint Médard en Jalles (lot 14) -
Marché n°00293U pour l'exécution de services de transports d'élèves pour la
desserte d'établissements d'enseignement sur le territoire de la Communauté
urbaine de Bordeaux - Avenant n°4 - Autorisation de signer**

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a notifié, le 18 août 2000, le marché n° 00293U correspondant à l'exécution des services de transports d'élèves pour la desserte d'établissements d'enseignement sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux – Lot 14 – commune de Saint Médard en Jalles avec la société SARL Cars Ouest Aquitain, siège Zone d'Activité d'Issac, 33160 Saint Médard en Jalles, pour un montant de 1 187 216,45 € HT, pendant six années scolaires.

Par avenant n°1, notifié le 28 janvier 2003, des modifications sont intervenues sur le circuit 449.116 par l'extension et la création d'arrêts supplémentaires du trajet pour un montant de 1 077,12 € HT, pour quatre années scolaires.

En raison d'un remaniement des secteurs scolaires entre le collège Hastignan et le nouveau collège de Saint Aubin de Médoc, l'avenant n°2, notifié le 3 mai 2004, a permis de créer un nouveau circuit 449.110b, et de réorganiser la desserte des circuits 449.110a, 449.168, 449.116, moyennant un coût supplémentaire de 95 158,80 € HT, pour trois années scolaires.

L'avenant n°3, entraîne une modification de la formule de révision en raison de la suppression par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) de l'indice PSDA.

Dans la perspective de la rentrée scolaire 2005/2006, il s'avère nécessaire pour la commune de Saint Médard en Jalles, de prévoir l'aménagement d'arrêts supplémentaires, de dédoubler et réorganiser la configuration de la desserte des circuits n° 449.107, 449.110a, 449.110b, 449.173, la desserte de ces circuits ne correspondant plus aux besoins exprimés par les élèves.

Ces modifications ont pour conséquence une augmentation du montant du marché initial ainsi qu'il suit, pour une durée d'une année scolaire :

N° marché	Entreprise Titulaire	N° circuit	Montant H.T. du marché en euros	Montant H.T. du marché +avenants n°1 et 2 en euros	Montant H.T. de l'avenant n°4 en euros	Nouveau montant du marché + avenants n°1, n°2, n°4	% avenant n°4	% cumulé des avenants
01229U lot 14	Sarl Cars Ouest Aquitain	449.107 449.110a 449.110am 449.110b 449.173 Réorganisation et dédoublement	1 187 216,45	1 283 452,37	25 481,81	1 308 934,18	2,15%	10,25%

Imputation budgétaire 2005 à 2006, chapitre 011, compte 60420071, CRB D320.

Au total, le montant cumulé des avenants n°1, n°2 et n°4 représente une plus-value de 121 717,73 € HT, soit une augmentation de 10,25% par rapport au montant du marché initial.

En application de l'article 49-1 de la loi 93-122, modifiée le 8 janvier 1995, l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres doit être recherché pour tout avenant (cumulé) représentant une augmentation supérieure à 5%.

Un nouvel avis préalable à la Commission d'Appel d'Offres a été donné lors de sa séance du 24 août 2005.

Les modifications à apporter, du fait des éléments précités, sont contenues dans le projet d'avenant ci-joint. En application de l'article L2121.12 et 13 du CGCT, le dossier relatif à l'avenant n° 4 du marché 00293U, lot 14, est tenu à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés – hôtel de la communauté – 13^{ème} étage.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2005/0482 du Conseil de Communauté du 8 juillet 2005.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le projet d'avenant en prenant en compte les modifications ci-dessus énoncées et autoriser Monsieur le Président :

- à signer l'avenant n°4 au marché 00293U relatif à la réorganisation et à l'aménagement d'arrêts supplémentaires des circuits 449.107, 449.110a, 449.110am, 449.110b, 449.173,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. PIERRE BRANA

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
21 OCTOBRE 2005**